

**Zeitschrift:** NIKE-Bulletin  
**Herausgeber:** Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe  
**Band:** 3 (1988)  
**Heft:** 7: Gazette

## Endseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

'ASSOCIATION DE SOUTIEN AU NIKE'

---

Membres du Comité

---

Président : M. Anton Keller (AG)  
Conseiller national

Vice-Président : M. Claude Lapaire (GE)  
Président groupe d'experts du PNR 16

Secrétaire : M. Johannes Fulda (ZH)  
Secrétaire générale du conseil des écoles  
polytechniques fédérales

Trésorier : M. Heinz Lindenmann (BS)  
Directeur adjoint, Banque Populaire Suisse

M. Martin Fröhlich (BE)  
Directeur du projet NIKE

# *NIKE joue la carte de l'information*

## **Que sont les biens culturels?**

Les biens culturels englobent la totalité des objets imaginés et créés par l'homme.

Ils peuvent appartenir aussi bien à des privés qu'à des institutions et au grand public.

Les biens culturels sont menacés, et ce pour diverses raisons:

- Notre quotidien est marqué par l'offre toujours croissante de neuf, de fonctionnel, d'utile.
- Notre système d'éducation et de formation de même que les médias ne vouent guère d'attention à la problématique des biens culturels et de leur conservation. Aussi, comment le citoyen y serait-il sensible?
- La valeur, la rareté et la vulnérabilité des biens culturels font de ceux-ci des objets de collection. Toujours davantage des investissements de capitaux, ils sont livrés à la spéculation.

## **Avons-nous besoin des biens culturels?**

Sans ces témoins tangibles de notre histoire culturelle, façonnés par les générations qui nous ont précédé, notre vie serait bien pauvre et terne. Les biens culturels ont de tout temps accompagné l'homme; ils sont indissociables de son histoire. Tels des bornes, ils jalonnent le chemin de notre existence.

## **Comment conservons-nous nos biens culturels?**

Les premières associations à s'être engagées en faveur de la conservation des biens culturels ont été fondées il y a environ cent ans. Avec les organisations de protection de la nature et du

patrimoine elles ont également un droit de codécision lorsqu'il s'agit de jeter les bases légales pertinentes, et elles collaborent à l'aménagement et à la sauvegarde de nos espaces vitaux.

Mais ceci ne suffit pas! L'idée que la protection de notre héritage culturel est l'affaire de tous n'a pas encore fait suffisamment de chemin dans la conscience des gens. Notre société se doit donc de sauver dès aujourd'hui pour le futur les témoins de notre passé.

## **Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à maintenant?**

Afin de promouvoir la sensibilisation du public, le Fonds national suisse a permis, dans le cadre du Programme national de recherche 16 «Méthodes de conservation des biens culturels», la création, début 1986, d'un Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE).

## **Quels sont les objectifs de NIKE?**

NIKE vise avant tout à sensibiliser et à gagner à la cause de la conservation des biens culturels les organes de décision politique, administratifs et économiques. Ses services: récolte, traitement et diffusion d'informations, encadrement et soutien d'actions diverses, coordination et réalisation de conférences, séminaires et autres discussions.

## **Quel avenir pour NIKE?**

Fin 1987, une association de soutien a été fondée dans le but de garantir la survie de NIKE même après l'arrivée à terme du Programme national de recherche 16 à fin 1988.

Les dépenses annuelles seront prises en charge par la Confédération et les cantons d'une part, les milieux économiques privés et les fondations d'autre part.

## **Que peut faire NIKE pour vous?**

En tant que service public dans le domaine de la conservation des biens culturels, NIKE peut vous mettre en rapport avec les organismes compétents, les organisations et associations spécialisées ainsi qu'avec les médias. En outre, son bulletin trimestriel fournit des informations utiles sur les congrès et les conférences, les nouvelles publications et, en général, les nouveautés dans le domaine.

Si vous désirez en savoir davantage sur NIKE et ses buts, ou si vous voulez apporter votre soutien à ses activités, téléphonez ou écrivez-nous.